

AUTORISATION PARENTALE



HERACL'ISTRES

En inscrivant un enfant mineur dont vous êtes le représentant légal, vous l'autorisez à participer au parcours « Héracl'Istres » le 16/09/2023 et déclarez dégager de toutes responsabilités l'Office Municipal des Sports d'Istres en cas d'incident de toute nature que ce soit lors de sa participation à ce parcours sportif.

Vous déclarez et garantisiez que l'enfant jouit d'un bon état de santé général.

Vous autorisez tout médecin à pratiquer une intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de l'enfant.

En cas de réclamation ou de litige, l'Office Municipal des Sports d'Istres se réserve le droit de remettre ce document devant les autorités compétentes.

L'Office Municipal des Sports d'Istres, organisateur de « Héracl'Istres ».

